

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de convocation : 22 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures, s'est réuni en séance publique, le conseil municipal régulièrement convoqué, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DELMER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames COURTIER, D'ANASTASIO, LINGLAIN, MICHALLET, SZESTAK  
Messieurs BERNHEIM, COSSOUX, GREMEZ, PIERRAIN, SIROLLI

Etaient absents :

Madame LONGUEVILLE excusée représentée par Monsieur BERNHEIM  
Madame SIROLLI excusée représentée par Madame COURTIER  
Messieurs CECCALDI et ESPINERA, excusés

A été élu secrétaire de séance : Monsieur BERNHEIM

**Objet : détermination des tarifs relatifs au cimetière communal**

*Le Conseil Municipal,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2223-13 relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L.2223-14 relatif aux types de concessions et les articles L.2223-15 et R.2223-11 relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2009 adoptant les tarifs relatifs au cimetière communal,

**CONSIDERANT** qu'il convient de compléter les tarifs en vigueur en ajoutant un tarif pour les cavurnes et le caveau provisoire,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

**ADOPTE** les tarifs ci-après :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

<b>TARIFS DU CIMETIERE</b>			
	<b>DUREES</b>		
	<b>15 ANS</b>	<b>30 ANS</b>	<b>AUTRE</b>
<b>ESPACE CINERAIRE</b>			
<b>COLUMBARIUM</b>			
Niveau supérieur case pour 1 urne	250 €	450 €	
Niveau intermédiaire case pour 2 urnes	500 €	900 €	
Niveau inférieur case pour 2 urnes	500 €	900 €	
Niveau inférieur case pour 3 urnes	750 €	1 350 €	
Urne déposée en case commune	150 €	250 €	
Urne déposée en case provisoire < 3 mois			15 €
Urne déposée en case provisoire > 3 mois			50 € par an
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>			
Enfouissement des cendres	100 €		
<b>CAVURNES</b>			
	150 €	250 €	
<b>CONCESSIONS DE TERRAIN</b>			
Sépulture particulière	300 €	500 €	
Caveau provisoire < 3mois			Gratuit
Caveau provisoire - renouvellement de 3 à 6 mois			15 €

Le Maire,  
Olivier DELMER




Le Secrétaire de séance,  
Alain BERNHEIM



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**D-2022-11-54**